



Le Plessis-Pâté
COMMUNE DE
LE PLESSIS-PATE

AUTORISATION PRÉALABLE D'INSTALLATION D'ENSEIGNES DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le : 08/09/2025 Complétée le : 28/11/2025	DOSSIER N° AP 091 494 25 0006
Titulaire : PITAYA VALVERT	
Demeurant : 1 Place du Relais 94150 RUNGIS	
Pour : Installation de 2 enseignes	
Sur un terrain sis : CENTRE COMMERCIAL CENTRAL PARC VALVERT 91220 LE PLESSIS-PATE	

Arrêté n° A-186-2025

Le Maire,

Vu la demande d'autorisation préalable susvisée ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le règlement local de publicité de la commune du Plessis-Pâté approuvé en date du 23 juin 2020 ;

Vu le cahier des charges et de cession des terrains de la ZAC Val Vert Croix Blanche ;

ARRÊTE

Article 1

La demande d'autorisation pour l'installation d'enseignes est **accordée** à la société PITAYA VALVERT pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Article 2

Toutes autorités administratives, les agents de la Force Publique compétents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée au pétitionnaire.

Fait à LE PLESSIS-PATE

Le 2 décembre 2025

L'adjoint au Maire chargé de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du développement économique et de la protection du patrimoine

Patrick RETEAU



Affiché le : - 2 DEC. 2025
Reçu en Sous-Préfecture de Palaiseau le :

- 2 DEC. 2025

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.